

ad 99.403

**Initiative parlementaire (CIP-CN)
Listes des candidats à l'élection au Conseil national
Quotas d'hommes et de femmes**

**Rapport de la Commission des institutions politiques
du Conseil national du 4 mars 1999**

Avis du Conseil fédéral

du 31 mars 1999

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Conformément à l'art. 21^{quater}, al. 4, de la loi sur les rapports entre les conseils (LREC), la Commission des institutions politiques du Conseil national a invité le Conseil fédéral à se prononcer sur le rapport et la proposition qu'elle a présentés le 4 mars 1999 au sujet de l'institution de quotas de femmes pour les listes de candidats à l'élection du Conseil national.

Pour éviter de nous répéter, nous vous invitons à vous reporter au ch. 1 de l'avis que nous avons émis le 9 septembre 1998 au sujet de l'initiative parlementaire de la CIP-CN 98.429 relative à l'institution de quotas de femmes pour les listes de candidats à l'élection du Conseil national (FF 1998 4167).

Le Conseil fédéral ne s'oppose pas à ce qu'un essai soit fait pour les élections au Conseil national de 2003 et de 2007; l'efficacité des mesures proposées reste à confirmer.

Du point de vue de la procédure, le dépôt d'une nouvelle initiative amène à s'interroger sur ce qu'il adviendra de l'initiative parlementaire de même teneur (98.429) en suspens au Conseil des Etats. Toutefois, il s'agit là de droit parlementaire interne, et le Conseil fédéral s'abstient traditionnellement de s'exprimer en la matière.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

31 mars 1999

Au nom du Conseil fédéral suisse:

La présidente de la Confédération, Ruth Dreifuss
Le chancelier de la Confédération, François Couchepin

40299

**Initiative parlementaire (CIP-CN) Listes des candidats à l'élection au Conseil national
Quotas d'hommes et de femmes Rapport de la Commission des institutions politiques du
Conseil national du 4 mars 1999 Avis du Conseil fédéral du 31 mars 1999**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1999
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	17
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	99.403
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	04.05.1999
Date	
Data	
Seite	2854-2854
Page	
Pagina	
Ref. No	10 109 815

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.